



Lettre aux Curemontois



Le mot du Maire

Sommaire :

- Le mot du Maire
- Vœux 2024
- Repas des aînés
- Elections partielles
- Les réalisations 2023
- Procédures administratives
- Les prévisions
- Divers
- Communauté de communes
- Jadis
- Etat Civil
- Page spéciale Tarifs et numéros utiles

Chers Curemontoises et Curemontois,

En ce début d'année, j'ai une pensée toute particulière pour tous les peuples et pour nos concitoyens qui souffrent, que ce soit en raison des tensions internationales ou que ce soit à cause des catastrophes naturelles, notamment les inondations nombreuses que notre pays a subies. Nous le savons tous, les 3 années qui viennent de s'écouler, ne s'apparentent pas à un long fleuve tranquille, tant la période laisse encore des traces, tant les difficultés économiques, climatiques, énergétiques et sociales auxquelles nous devons faire face, sont importantes. Mais nous élus, devons relever les défis de notre quotidien et nous projeter vers l'avenir.

*Si nous devons penser nos projets avec une certaine prudence, nous devons néanmoins garder une vision optimiste sur nos capacités à venir et à faire encore progresser notre commune et servir nos concitoyens. C'est bien dans cet esprit-là que nous avons avancé, et que nous avons lancé le projet d'aménagement du bourg. Toutes les pesanteurs administratives que représentent les différentes études préalables, les demandes de subventions et les marchés publics sont terminées. Vous êtes cordialement invités, le **24 janvier 2024 à 18h30** à une réunion publique au cours de laquelle vous pourrez rencontrer l'Entreprise choisie et le chef de chantier. Le Bureau d'Etudes répondra à vos questions techniques. Les travaux débiteront en février pour une période de 12 semaines environ.*

Les travaux du cimetière sont pratiquement achevés, hormis des problèmes de finition que nous devons résoudre avec l'Entreprise de maçonnerie. Malheureusement, la sécheresse estivale qui a duré jusqu'à mi octobre et les pluies incessantes qui ont suivi, n'ont pas permis à l'herbe semée de pousser dans les meilleures conditions : nous nous excusons donc pour les désagréments que vous avez subis pendant la semaine de la Toussaint. Aujourd'hui, l'herbe naissante peut laisser présager un meilleur accueil dans notre cimetière.

Nous avons également réalisé un beau programme de voirie sur La Borie Haut, une portion de la voie communale menant à La Gagie et sur le chemin du Pré Rigal à Teillet.

Face aux nombreux défis, nous poursuivons les projets avec vous et les acteurs locaux pour que notre village reste un village accueillant, avec la même convivialité et ce plaisir de vivre que nous avons pu partager tout au long de l'été. Je pense donc aux nombreuses associations qui s'impliquent de façon remarquable pour animer et créer des liens et de la convivialité dans notre village. Grâce à ce dynamisme il est le reflet de ce que nous lui apportons.

Je remercie les conseillers municipaux pour leur implication et n'oublie pas l'ensemble de nos agents, qu'ils soient techniques et administratifs pour la qualité de leur travail. Ils sont les chevilles ouvrières de nos décisions et sont engagés au service des Curemontois.

Je n'oublie pas bien entendu, notre chère Institutrice Héléne, qui avec toute son énergie et sa compétence, œuvre dans l'intérêt de nos enfants et obtient de réels résultats.

*Je vous invite enfin à nous retrouver en toute amitié pour le repas du troisième âge le **04 Février 2024**.*

*Je vous souhaite une bonne lecture et vous donne tout d'abord rendez-vous pour la traditionnelle cérémonie des vœux aux habitants qui aura lieu le **20 janvier 2024**.*

Au plaisir de vous retrouver !

Prenez soin de vous et de vos proches.

L'ensemble du Conseil municipal et le personnel communal vous souhaitent une belle et heureuse année 2024.

Avec mes sentiments dévoués

Nelly GERMANE



Vœux 2024



Chers Curemontoises et Curemontois,

Les membres du conseil municipal ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux qui se déroulera ;

Le Samedi 20 Janvier 2024 à 15h00

A la Salle Polyvalente

Nous fêterons ensemble la nouvelle année **2024** autour de la galette des Rois et **profiterons de ce moment particulier de convivialité Curemontoise** pour rassembler autour de nous tous les enfants **de la commune** (de la prime enfance à onze ans), à qui le **Père Noël** remettra « **des cadeaux** », comme le souhaitait Mme Olga NUSI-NOFF, **Initiatrice de cette fête.**

Vous êtes tous cordialement invités

**Madame le Maire,
Les membres du Conseil municipal,**

Repas des aînés 2024

REPAS DES AÎNÉS 2024 LA BARBACANE

MAIRIE DE CUREMONTE



APERITIF



POTAGE



ENTRÉE

Terrine de foie gras



PLAT

Rôti de boeuf et ses légumes



FROMAGE



DESSERTS

Farandole de desserts

COLIS GOURMAND

Les Colis Gourmands seront
préparés par LOU PE DE GRIL
et livrés par les élus

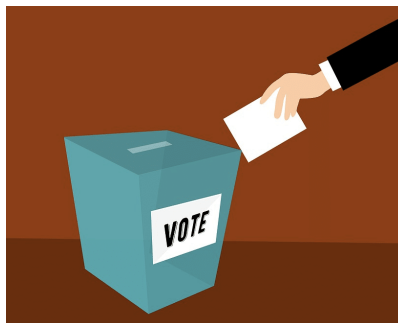
Élections partielles

Suite à la démission de trois conseillers municipaux; CALES Marc, GUIONIE Sylvain et TRONCHE Gilles, le conseil municipal de Curemonte ne dispose plus des 2/3 des présents requis.

Des élections partielles vont donc avoir lieu sur notre commune pour élire 4 nouvelles personnes;

CALENDRIER

- ◆ Déposition des candidatures en sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde:
Mercredi 24 janvier ou jeudi 25 janvier 2024
- ◆ Campagne électorale :
Du lundi 29 janvier 2024 à 00h au vendredi 9 février 2024 à 00h.



- ◆ **Le premier tour aura lieu le dimanche 11 février 2024**
- ◆ **En cas de second tour, il aura lieu le dimanche 18 février 2024**

Rappel pour les résultats:

Pour être élu(e) au premier tour, il faut la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrage égale à 25% des suffrages inscrits.

Pour être élu(e) au second tour, il faut recueillir la majorité relative.

Les réalisations 2023

Voirie communale

Impasse du Pré Rigal: Coût travaux 24 741,25€HT Route de la Borie: Coût travaux 17 755,30€HT



Chemin de la Gagie: Coût travaux 10 201,50 € HT



Soit un total de 52 598,05 euros auquel s'ajoute la maîtrise d'œuvre « Corrèze Ingénierie » à hauteur de 2 445,60 euros pour un total de 55 143,65 hors taxe.

L'autofinancement (le reste à charge pour la commune en retirant les subventions et la TVA) de la voirie communale depuis notre élection en 2020 représente **102 189,54 euros**.

A titre de comparaison, l'autofinancement de l'aménagement du bourg est évalué à **80 000 euros**, sachant que le travail réalisé portera sur la voirie mais également l'accessibilité, la végétalisation, la révision du réseau des pluviales, les portes des coffrets électriques, le matériel urbain, la mise en place de points lumineux entre la mairie et la boutique « la grange », de garde-corps et la réfection du terrain de pétanque.

Les réalisations 2023

Cimetière



Espace numérique la poste

Besoin d'envoyer un courrier, un colis, réaliser une opération financière, un transfert de courrier, des renseignements sur la poste mobile, réaliser une démarche administrative en ligne ou tout simplement consulter la bibliothèque?

Mélanie vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h à la poste.

De plus un nouvel espace numérique est à votre disposition. Vous trouverez toutes ces fonctionnalités : Word, Excel, accès internet, démarches administratives en ligne, imprimante (pensez à apporter du papier).



Défibrillateur (DAE)

Installation d'un nouveau défibrillateur avec un support mural.

Pour rappel, il est à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire et se situe à côté de la mairie.

Les réalisations 2023

Borne recharge électrique

Nous avons fait installer par la FDEE une borne de recharge électrique.

Dix syndicats départementaux d'énergies de Nouvelle-Aquitaine ont constitué un groupe afin de développer l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables grâce au déploiement d'infrastructure de recharge sur leur territoire. De cette association est né le réseau MOBIVE.

Vous trouverez sur le site internet <https://mobive.fr> toutes les informations utiles comme les types de bornes installées et leurs disponibilités en temps réel, le service d'abonnement, les tarifs, l'assistance, etc...

De plus, pour faciliter l'accès à la recharge, une application pour smartphones a été créée.

Grâce à l'application MOBIVE, retrouvez en quelques clics où et comment recharger votre véhicule électrique en Nouvelle-Aquitaine avec une électricité d'origine 100 % renouvelable.

Vivez la mobilité durable en toute simplicité avec une application qui vous permet de :

- Géolocaliser les bornes de recharge du réseau MOBIVE en Nouvelle-Aquitaine compatibles avec votre véhicule ;
- Visualiser les emplacements de recharge disponibles ;
- Accéder facilement aux bornes du réseau MOBIVE grâce aux plans et itinéraires ;
- Payer, démarrer et arrêter une charge.

Vous souhaitez vous abonner au service de mobilité MOBIVE ?

Téléchargez l'application MOBIVE, disponible sur l'App Store et Google Play, et identifiez l'ensemble des points de recharge accessibles avec votre badge sur le territoire national.



Procédures administratives

Demandes de pièces d'identité :

Depuis le 02 octobre 2023, la Mairie de BEYNAT est autorisée à enregistrer les demandes de pièces d'identité (carte d'identité et passeport). Ceci n'est que positif, car la mairie de BEAULIEU est actuellement saturée de demandes.. Les rendez-vous se prennent uniquement par téléphone au 05 55 85 50 25.



Composteurs individuels :

Le SIRTOM vous accompagne en mettant à votre disposition un Pack Compost comprenant tout le matériel nécessaire à la production de compost :

- un composteur d'un volume au choix (*Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public) :
- 400 litres – Participation financière 20€*
- 600 litres – Participation financière 30€*
- 800 litres – Participation financière 40€*
- 1m³ en bois Douglas – Participation financière 100€* (actuellement en rupture de stock)
- Un bio-seau pour transporter vos déchets de cuisine

Un mélangeur qui permet de retourner et d'aérer le compost. Réservation et livraison dans les mairies, en remplissant et nous retournant un [formulaire de demande](#).



Votre objet n'a plus d'utilité ? Donnez-lui une seconde vie ou transformez-le pour créer autre chose !



Les prévisions (suite)

Remplacement des portes vétustes des coffrets électriques du bourg

Il s'agit de remplacer dans tout le bourg, les portes très vétustes en bois qui cachent les coffrets électriques, par des coffrets aluminium et portes béton, dont l'apparence est tout à fait conforme à celle du bois.

Ces travaux qui ont eu l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France qui a choisi la teinte du matériau, sont évalués à 12 720 € TTC, dont la moitié est prise en charge par ENEDIS, soit 6 360 € TTC à charge pour la commune. Nous les avons intégrés dans l'enveloppe de l'opération du Plan d'aménagement du bourg afin d'obtenir des subventions.

Éclairons demain

Il s'agit là d'une **opération de rénovation des installations d'éclairage public lancée par la FDEE 19 pour ses communes membres**. L'objectif est de remplacer environ **15 000 luminaires vétustes** sur près de **180 communes**, sur la période 2023-2025. Pour notre Commune, **23 luminaires vont être rénovés sur 26 recensés**. La Participation communale est de 27% à hauteur du prix des travaux (aides comprises) en HT, soit environ 4 800 €. maximum

Parking la combe

Acquisition du terrain : un accord a été trouvé avec M. MOURET pour une surface de 1 500 m² au prix de 5 500 €. L'Etat nous subventionne pour la somme de : **3 275 €**

Réalisation des travaux :

L'Entreprise VEYSSIERE a été choisie. Compte tenu des précipitations, elle n'a pu commencer en novembre comme prévu initialement. Le montant de cette opération, après préconisations de l'ABF, est de : 31 355 € HT, subventionnés à hauteur de 10 974 € au titre des amendes de police, et à hauteur de 3 750 € du Conseil Départemental.

Considérant les frais de géomètre et les frais du Notaire, **le montant total à autofinancer est de : 20 738 € TTC**



Environnement

◇ **Décoration de Noël du village**

Cette année les sapins du village ont été décorés grâce à la création des adhérents de Lous Amoureux Del Montanty.

Dans une démarche durable et responsable tout en perpétuant la tradition locale, nous aimerions faire évoluer la quantité de sapins pour l'année prochaine en diminuant le nombre d'arbres dans le village. Tous les ans, ce sont 14 sapins qui sont répartis sur notre commune.

◇ **Eclairage public**

Le conseil municipal a pris la décision de modifier les horaires d'extinction des éclairages publics dans le bourg. Les lumières s'éteignent à 21h à l'heure d'hiver et à 00h à l'heure d'été.

◇ **Rappel fosse septique**

Nous rappelons à tous les usagers des fosses septiques du bourg, de ne rien jeter à part le papier toilette dans les toilettes.

Cette année nous avons encore retrouvé des préservatifs, des serviettes hygiéniques, des lingettes, même des plantes dans nos stations.

Tous ces objets dégradent sérieusement nos équipements et mobilisent beaucoup de temps à notre agent communal.



PETR

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne

porte une démarche de valorisation du patrimoine dans le but de répondre aux attentes de préservation du cadre de vie et de renforcer la coordination entre les acteurs locaux.

Engagée depuis 2020, la démarche de valorisation du patrimoine rassemble élus, habitants et associations du territoire. Suite aux travaux d'étudiants et au passé riche du syndicat mixte de la Vallée de la Dordogne Corrézienne, une réflexion est menée quant à **une candidature au label Pays d'art et d'histoire**.

Les enjeux :

Préserver et valoriser
le **patrimoine local**

Approfondir les connaissances
sur les **patrimoines du territoire**

Faire connaître le **patrimoine local** auprès des habitants
et **notamment du jeune public**

Le patrimoine est une notion plurielle, **il regroupe :**

Le patrimoine **naturel** et paysager

différents biotopes façonnés par l'homme, flore et faune caractéristiques de ces espaces

Le patrimoine **architectural**

villages, hameaux, habitats et édifices dispersés ; appelé également patrimoine immobilier pour le différencier du patrimoine mobilier

Les produits du **terroir**

Les patrimoine **immatériel**

qui rassemble les techniques, outils et savoir-faire mais aussi les musiques, la mémoire orale etc.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne a sorti un **jeu de société** ! Edité à 1 000 exemplaires (en tirage unique), ce jeu local et convivial propose de partir à la (re)découverte de votre territoire . Victime de son succès, il n'est plus disponible.



Basé sur le principe des questions-réponses, le jeu aborde des thèmes tels que l'histoire, la géographie, le patrimoine, les traditions et anecdotes locales, et les personnages célèbres qui ont marqué la Vallée de la Dordogne Corrézienne.

Ce sont près de 500 questions qui ont été élaborées avec des charades, des devinettes et des questions "juniors".

Divers

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023—ENQUÊTE

Sur 238 logements recensés :

Nombre de résidences principales : 114

Nombre de résidences secondaires : 124

Nombre d'habitants : 219



ÉCOLE DE CUREMONTE

Les enfants de l'école de Curemonte remercient la commune pour les livres qu'ils ont reçus.



BOITE À LIVRES



L'ancienne cabine téléphonique située près de la mairie s'est transformée en un dépôt de livres. Vous avez lu un livre... Il traîne sur une étagère. Donnez-le et prenez-en un autre.. Cet échange est gratuit. Pensez au bonheur de faire partager un livre qui vous a plu...

Bonne lecture !!!

La bibliothèque municipale reste bien sûr ouverte pour optimiser vos choix de lecture.

Merci à Guy Germane et à Christophe Sembille pour la confection des étagères !!

Communauté de Communes



LE PLU MIDI CORRÉZIEN

Depuis décembre 2019, la Communauté de communes Midi Corrèzien, en collaboration avec ses communes membres, élabore son projet d'aménagement à l'horizon de 15 ans.

Après la finalisation des zonages à l'échelle des 34 communes, de nombreux allers-retours s'effectuent avec les services de l'État afin d'être en compatibilité avec les lois et documents en vigueur (notamment la loi climat et résilience promulguée en août 2021). En parallèle de ces échanges, les élus ont participé à des ateliers sur l'écriture des règles à la construction.

Trois secteurs architecturaux ont ainsi été définis pour les zones à vocation d'habitat :

- Secteur Nord
- Secteur Central
- Secteur Sud

La commune de CUREMONTE est rattachée au bassin architectural du secteur sud avec les communes de Ailliac, Astillac, Beaulieu-sur-Dordogne, Bilhac, Branceilles, La Chapelle-aux-Saints, Chauffour-sur-Vell, Chenailler-Mascheix, Curemonte, Ligneyrac, Liourdres, Lostanges, Marcillac-la-Croze, Nonards, Puy-d'Arnac, Queyssac-les-Vignes, Saillac, Saint-Julien-Maumont, Sioniac, Tudeils et Végenne. Les autres règlements (activité, touristique, agricole, naturelle) ont été traités à l'échelle du territoire intercommunal.

Prochainement (au 1er trimestre 2024), la commission intercommunale d'aménagement de l'espace se réunira en présence des Personnes Publiques Associées - PPA (services de l'État, région, département, consulaires...) afin d'avoir un retour des services sur le règlement littéral et les orientations d'aménagement et de programmation.



Dès validation des règlements graphiques (zonages des communes), ces derniers seront mis à disposition dans les communes avant la phase d'enquête publique qui elle est une étape réglementaire lorsqu'un document d'urbanisme est élaboré.

Ce n'est qu'à l'approbation du PLUi Midi Corrèzien que la carte communale de Curemonte, actuellement en vigueur, ne s'appliquera plus.

Voici une carte des documents d'urbanisme actuellement mis en place sur notre territoire : . Les communes en RNU n'ont pas de document d'urbanisme.

Jadis

Extrait du livre imprimé en 1990 « CUREMONTE et les coutumes anciennes du bas-Limousin » écrit par Madame GISCARD Marie-Thérèse qui habitait LA GAGIE.

L'ÉCOLE COMMUNALE

« La première institutrice fut une demoiselle de l'Ecole Normale de Tulle. Elle ne resta pas longtemps à Curemonte et devint Mme MORLET, par suite de son mariage avec un jeune homme, Sylvain MORLET, dont la famille très ancienne dans la Commune, avait donné un Maire à Curemonte et dont il reste encore des descendants.

Puis ce fut Mme SEIMBILLE, originaire de Saint-Chamand et qui avait épousé un riche agriculteur de Saint Genest. Elle devint ensuite institutrice à Marcillac.

A cette époque, l'école des filles se trouvait située dans la maison BILLIERE, là où est la poste actuellement. C'est là que s'installa Mme BOUTOT, qui prit ensuite possession de l'ancien couvent des religieuses, appelé à cette époque « chez Mlle DAMBERT ». Mme BOUTOT resta institutrice des filles à Curemonte pendant vingt ans, jusqu'en 1924. Elle y éleva ses deux filles, dont l'une, Blanche, devint Mme VIANNE, la femme du peintre en bâtiment, renommé et estimé de tous, auquel succéda son fils Henri, également peintre.

Pendant que Mme BOUTOT faisait l'école des filles, un couple d'instituteurs enseignait les garçons dans l'ancienne école des Frères, située au Marché. Cette séparation entre les filles et les garçons cessa en 1924. A cette date, l'école des filles, au Bourg, fut fermée et le bâtiment vendu par la commune à M FEIX. L'école du Marché réunit les enfants des deux sexes qui n'allaient pas à l'école libre.

Les noms des instituteurs et institutrices du Marché furent les suivants :

M. et Mme MONTEIL

M. et Mme SALESSE (guerre 14-18)

M. et Mme MASSONI

M. ROUVEYROLLES

M. LACHAMBRE

M. FAURISSON

M. et Mme FORT (guerre 39-45)

M. et Mme CHASSAING

M. et Mme VIDAU

M. et Mme GRATADOUR

M. BOUYGUES et Mlle MONTESSIN

M. et Mme LAFOND

M. et Mme LAVAL »

Depuis le départ de Jacques et de Martine LAVAL, c'est toujours notre chère institutrice Hélène COSSAUNE qui est en exercice.

Etat-Civil

Elle est née :

Clarisse GUIONIE née le 15 décembre 2023 de **GUIONIE Sylvain** et de **PEYROUX Elisabeth**

TOUTES NOS FELICITATIONS !!



Ils se sont dit OUI :

Stéphane BORDAS et **Marie-Fleur SIORAT** le 21 octobre 2023

TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR !!!

Ils nous ont quittés :

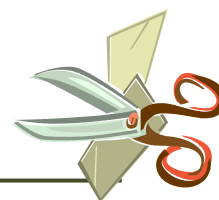
BILLIERE Marie Jeanne Gabrielle Veuve VIGNE née le 20/07/1931 à CUREMONTE,
décédée le 18/07/2023 à BRIVE-LA-GAILLARDE, inhumée à CUREMONTE.

CHASSAING Jean Albert né le 04/07/1924 à MARCILLAC LA CROZE,
décédé le 16/11/2023 à SOULAC/Mer, inhumé à CUREMONTE.

PINARDEL Denise Louise Veuve CROZE, née le 04/02/1927 à CUREMONTE,
décédée le 17/10/2023 à MEYSSAC, inhumée à CUREMONTE.

(Famille TREIL) **PRICART Dominique** , née le 08/06/1961 à SAINTES,
Décédée le 25/10/2023 à PERIGUEUX, inhumée à CUREMONTE.

Tarifs



Assainissement :

- Abonnement annuel : **175.20 € HT** par branchement.
2.19 € HT par m3.

Concession cimetièrè : Délib du 25/01/2021

- Concession 1 place de 3.50 m2 : **250 €**
- Concession 2 places de 6.50 m2 : **500 €**
- Case au columbarium pour 50 ans : **500 €**

Gîte de la Mairie

Les tarifs 2022 de location du gîte communal ont été fixés par délibération en date du 28 août 2023:

- Basse saison** : **180 €**,
- Moyenne saison et vacances scolaires** (du 06/04 au 21/06 et du 07/09 au 27/09 et du 19/10 au 01/11) : **225€**,
- Haute saison** : **360 €**,
(du 22/06 au 05/07 et du 31/08 au 06/09)
- Très haute saison**
(du 06/07 au 30/08) : **370€**,
- Week-end** : **90 €** pour 2 nuits,
120 € pour 3 nuits.
- Ménage** : **40 €**,
- Forfait chauffage** : **7 €** par jour d'octobre à fin avril N+1.
- Caution** : **155 €**,

NUMÉROS UTILES

Gendarmerie 19500 MEYSSAC :

05 55 25 40 03

URGENCES le 17

Pompiers 19500 MEYSSAC :

05 55 25 40 03 URGENCES le 18

SAMU : URGENCES le 15

HOPITAL DE BRIVE : 05 55 92 60 00

Médecins 19500 MEYSSAC :

Cabinet Médical

BARTHOUMEROU / NELKEN

PEYRE / FRUNTEANU

05 55 25 42 25

Mey Soins Meyssac : 05 55 84 07 56

Assistante Sociale : 05 55 93 78 84

Dentistes MEYSSAC : 05 55 25 40 43

Infirmières libérales : 05 55 84 36 20

Infirmières M.S.A. : 05 55 25 40 32

Kinésithérapeutes MEYSSAC

Cabinet des Remparts : 05 55 74 11 71

Bruno LECLERCQ : 05 55 84 27 87

Pharmacies MEYSSAC:

J. MASSON : 05 55 25 30 68

PUYJALON : MAFFIOLETTI 05 55 25 40 66

Taxis ambulances

Lagarde Patrick MEYSSAC :

05 55 25 30 30

Meyssac Assistance : 05 55 25 40 80

Vayrac AURIEL : 05 65 32 40 32



NOUVEAUX HORAIRES

PERMANENCES :

MAIRIE:

05 55 25 34 76

mairiecuremonte@wanadoo.fr

Mercredis 9h à 12h

POINT « POSTE » :

05 55 84 04 79

**Du lundi
au vendredi
de 9H à 12H**

